

09.06.2007 - 12:30 Uh

## Congrès des avocats 2007 - Prix des médias pour le suspense d'un polar et la précision juridique - Allocution du conseiller fédéral Christoph Blocher sur la réforme de la justice

Lucerne (ots) -

La journaliste Fati Mansour et l'équipe DOK de la Télévision suisse sont les gagnants du 10e prix des médias de la Fédération Suisse des Avocats. Lors de leur congrès 2007 à Lucerne, les avocats suisses ont couronné la série de reportages de Fati Mansour publiée dans le quotidien Le Temps" sur un accident de la circulation ainsi que la série DOK Crimes impunis". Le monde politique était aussi bien représenté lors de la remise du prix: le président du jury, Franz Steinegger, a rendu hommage aux gagnants et le conseiller fédéral Christoph Blocher a conclu cette manifestation solennelle avec un exposé sur la réforme de la justice.

"Une émission sur des crimes impunis peut avoir des relents accusateurs, pédants, voire moralisateurs ou informer tout simplement" a retenu le président du jury Franz Steinegger dans son hommage aux auteurs des contributions primées. L'équipe DOK de la Télévision suisse, composée de Michèle Sauvain, Helen Stehli Pfister et Otto C. Honegger, a choisi cette dernière approche - non sans succès puisque la série DOK Crimes impunis" a reçu le Prix 2007 des médias de la Fédération Suisse des Avocats (FSA) pour un travail de journaliste excellent traitant de thèmes juridiques. Les lauréats se sont vus remettre un montant de 5000 francs et une sculpture de l'artiste bâlois Max Küng. Le film Meurtre à Kehrsatz" consacré aux faiblesses des expertises de médecine légale et au non-lieu qui en a résulté pour l'accusé, a eu droit à une mention spéciale.

Récompense pour une série d'articles sur une course folle

Le deuxième prix des médias de la FSA, doté de 5000 francs, a pris le chemin de la Suisse romande: la journaliste du Temps" Fati Mansour a également reçu une sculpture de Max Küng. Le spécialiste du droit des médias et membre du jury, Yves Burnand a estimé que la série d'articles sur le procès dit du Grand-Pont" était parfaitement réussie tant en ce qui concerne le contenu, la forme que le style. La course folle en 2003 au centre de Lausanne d'un automobiliste dérangé psychiquement avait coûté la vie de trois personnes, dont une femme enceinte, et la presse lui avait consacré de grandes manchettes. Mansour a su convaincre le jury avec ses reportages du procès, écrits d'une plume à la fois vive et pleine de retenue.

Ernst Staehelin succède à Alain Bruno Lévy

Les trois jours du congrès étaient placés tout entiers sous le signe de la formation et du perfectionnement juridiques, un des objectifs centraux de la FSA. Un grand moment de la vie associative est intervenu le vendredi soir lors de l'élection par l'Assemblée générale de l'avocat bâlois Ernst Staehelin à la charge de président. Il entrera en fonction le 1er juillet 2007. Dans son allocution du samedi, le président sortant, Alain Bruno Lévy, s'est fait le défenseur du maintien absolu du secret professionnel de l'avocat : Le secret professionnel permet en effet d'assurer l'accès illimité au droit dans l'intérêt du justiciable. Lévy s'est aussi fait le défenseur des droits de l'homme et de la liberté d'expression garantis par la Constitution fédérale. Dans ce contexte aussi, la FSA ne se limite pas à la défense des intérêts de la profession, mais défend également les valeurs fondamentales.

Le conseiller fédéral Blocher parle de la réforme de la justice

Après la remise des prix, le ministre de la Justice Christoph Blocher s'est exprimé au sujet de la réforme de la justice. Cette réforme visait à améliorer la protection juridique, maintenir le Tribunal fédéral en état de fonctionner et jeter les bases d'un droit de procédure suisse plus uniforme. Le conseiller fédéral Christoph Blocher a donné une vue d'ensemble des nouveautés jusqu'ici. Ce faisant, il a mis en évidence les particularités du système juridique fédéral suisse et a attiré l'attention sur le fait que la Suisse est le dernier pays européen qui n'ait pas encore uniformisé son droit de procédure civile. Dans le domaine du droit de procédure pénale, la fragmentation juridique avec 24 procédures pénales cantonales et 3 autres fédérales entraîne, selon Blocher, des procédures compliquées, longues et onéreuses".

## La Fédération Suisse des Avocats

La Fédération Suisse des Avocats (FSA) est l'organisation professionnelle fédérale des avocates et avocats exerçant en libéraux en Suisse. Depuis 1898 déjà, la FSA s'engage en faveur de la dignité, des droits et des intérêts des membres du barreau suisse et de l'indépendance de la profession d'avocat. La Fédération compte environ 8'000 membres. Les 24 ordres cantonaux d'avocats sont tous membres de l'organisation nationale. La Fédération Suisse des Avocats s'engage notamment pour le perfectionnement théorique et pratique de ses membres, plus particulièrement en organisant son congrès professionnel biennal. Par ailleurs, la FSA représente - en tant que porte-parole officiel de la profession - les intérêts des avocates et des avocats au niveau politique en Suisse et à l'étranger. La Fédération Suisse des Avocats s'intéresse aussi activement au développement du droit et de son application dans l'intérêt général du justiciable et dans le respect des droits de l'homme pour la défense desquels la FSA s'engage également.

## Documentations médias:

Téléchargement du communiqué de presse, des photos, des discours, des CV des gagnants, du président actuel ainsi que du président désigné et du fact-sheet FSA sous: www.congres-des-avocats.ch

## Contact:

Me Alain Bruno Lévy Président FSA Tél.: +41 22 703 47 03 E-Mail: levy@jgml.ch

Michael Hüppi Responsable Communication FSA Tél.: +41 71 227 84 84

E-Mail: michael.hueppi@schochauer.ch Internet: www.swisslawyers.com